

---

## cahiers de documentation syndicale - n° 407 - juin 2024

---

### Édito :

#### La politique du pire

Les précaires, les chômeurs, leurs enfants, les malades... Frapper toujours et encore les plus fragiles tient lieu de projet de société pour Macron et les gouvernements successifs depuis 2017. Attal va encore plus loin dans le détricotage de tout ce qui fait lien dans la société, l'École, la Protection sociale, la Santé... la rancœur et le désespoir qui s'ensuivent sont dangereux pour notre démocratie, puisque, non content d'appliquer une partie des programmes d'extrême droite, de Reconquête au RN, Macron désigne Bardella et Le Pen comme ses seuls adversaires politiques, eux ou lui ! Irrresponsable ! Car, si l'abstention propulse l'extrême droite à 40 % dans les sondages, c'est bien en réaction à la politique mortifère qui est menée. Le scrutin européen du 9 juin est déterminant à bien des égards pour ne pas engager l'Europe dans le renoncement écologique, la fermeture des frontières avec ce qu'elle véhicule d'inhumanité, la concurrence libérale mondiale et le moins disant social qui l'accompagne. Ne passons pas notre tour et votons !



Ne passons pas non plus le tour de la mobilisation qu'il s'agit de poursuivre dans l'Éducation face aux multiples facettes des réformes en cours du « choc des savoirs » au « choc d'autorité » en passant par le « choc d'attractivité », qui n'ont de « choc » que la violence à l'encontre des élèves et des personnels. Les groupes de niveau peuvent être neutralisés en Conseil d'Administration, pour peu que nous nous mobilisions, et cela ne concerne pas les seuls collègues de français et de mathématiques. Rien ne nous impose par ailleurs, dans quelque réunion que ce soit, de participer au tri des élèves. Nous devons nous battre aussi pour préserver notre liberté pédagogique face aux évaluations standardisées nationales, face aux prescriptions des programmes à venir, face aux manuels labellisés, car c'est bien un remodelage complet de nos métiers que visent Attal et Belloubet, que viendrait parachever une réforme du CAPES inacceptable.

Enfin, le projet Guérini d'une nouvelle réforme de la Fonction publique devra nous mobiliser fortement faute de voir s'envoler les protections encore liées au Statut. La précédente loi, en 2019, dite de transformation de la Fonction publique, a trouvé des traductions extrêmement concrètes et délétères : explosion du nombre de contractuels, opacité dans la gestion des carrières et des mutations, remise en cause des droits acquis. Les annonces sur le licenciement et le salaire au mérite sont agitées par le ministre, mais nous ferions erreur en ne les considérant pas aussi comme des paravents à une ambition bien plus large : liquider le Statut et la Fonction publique.

Les vacances scolaires approchent, elles nous permettront de nous ressourcer après les combats que nous avons menés cette année, après ceux qu'il nous reste à mener d'ici-là et pour les combats qu'il nous faudra reprendre à la rentrée. Renoncer, c'est perdre à tous les coups ! Le SNES-FSU n'entend pas renoncer à défendre le Service public d'Éducation et tous ses personnels, à se battre pour une société plus juste, féministe et solidaire. Ensemble menons ces combats !

## CLASSE EXCEPTIONNELLE : AVANCÉES ET MAUVAIS COUPS

À compter de la campagne 2024, les modalités d'accès à la classe exceptionnelle évoluent.

### Les nouvelles modalités d'accès : des avancées encore insuffisantes.

Suite à la mobilisation massive des personnels de l'Éducation nationale contre la réforme des retraites, le SNES-FSU a pu faire entendre la nécessité de revaloriser les fins de carrière. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle ont ainsi été revues pour la campagne 2024. La distinction entre les deux voies d'accès, avec un vivier 2 qui ne permettait que 20 % de possibilités de promotions alors qu'il regroupait la grande majorité des promouvables, a ainsi été supprimée. Un ratio promu/promouvables à partir de la campagne 2024 a été instauré, ce qui permettra d'éviter le blocage de l'accès à ce grade qui découlait de son contingentement à 10 % du corps et de maintenir voire d'augmenter le nombre de promotions annuelles. L'action du SNES-FSU a aussi permis que l'échelon spécial des certifié-es dont l'accès était jusqu'alors contingenté et très sélectif (seulement 2% du corps), soit transformé en un cinquième échelon auquel les collègues ont automatiquement accès depuis la rentrée 2023. Ces évolutions constituent des avancées allant dans le sens d'une amélioration du niveau de rémunération des fins de carrière et du niveau des pensions.

### Mais des mauvais coups :

À rebours des engagements pris au printemps 2023 par son prédécesseur, le ministre Attal, contre l'avis unanime des représentant-es des personnels, a supprimé le barème d'accès à la classe exceptionnelle au profit d'un choix discrétionnaire par les hiérarchies locales. L'accès à la classe exceptionnelle se fera désormais sans barème à partir d'un double avis (Très Favorable, Favorable, Défavorable) émis par le ou la chef-fe d'établissement et par l'IPR de la discipline.

Ces avis seront rendus sur la base d'une appréciation de la « valeur professionnelle » tenant compte de l'ensemble de la carrière et de l'implication des personnels. Les avis « très favorable » ou « défavorable » émis par les chef-fes d'établissement et les IA-IPR devront être motivés et les avis très favorables seront reconduits annuellement. Ces avis seront portés à la connaissance des collègues, mais ne seront pas susceptibles de recours. C'est inacceptable !

À tous les niveaux les représentant-es du SNES FSU ont dénoncé cette absence de barème et le contenu de la note de service nationale. Nos interventions répétées, en CSA académique comme en groupe de travail, ont toutefois permis que la circulaire rectorale relative à la classe exceptionnelle soit réécrite dans un sens plus favorable aux collègues puisqu'il est désormais indiqué qu'une attention particulière sera portée « sur les agents qui arrivent en fin de carrière ». C'est bien cette logique qui doit prévaloir pour que la classe exceptionnelle puisse devenir un débouché de carrière pour toutes et tous avant la départ à la retraite. Le SNES-FSU académique s'est aussi adressé aux corps d'inspection pour alerter sur la nécessité de cibler les collègues en fin de hors classe pour les avis très favorables. Enfin, le SNES-FSU

académique a invité ses responsables de sections d'établissement à initier une même démarche en direction des chef-fes d'établissements.

### Qui est promuable ? Comment est établi le tableau d'avancement ?

Les deux viviers de promotion disparaissent et sont désormais éligibles à la classe exceptionnelle : les certifié-es, CPE, Psy-EN ayant atteint au moins le 5<sup>e</sup> échelon de la hors-classe, les agrégé-es ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon de la hors-classe, au 31 août 2024.

Sur la base du croisement des avis, la Rectrice (ou la Ministre dans le cas des agrégé-es) sélectionne les dossiers qu'elle retient pour établir le tableau de promotion en appliquant les critères de départage prévus. Parmi les collègues ayant obtenu un double avis très favorable, les critères de départage suivants sont appliqués : ancienneté dans le corps, ancienneté dans le grade, échelon, puis ancienneté dans l'échelon. Le même tri est effectué parmi les collègues n'ayant recueilli qu'un seul avis très favorable. Dans l'académie, l'équilibre entre les collègues du Second degré, du supérieur et les disciplines sera aussi regardé, de même qu'une attention particulière sera portée in fine par la rectrice sur les agent-es arrivant en fin de carrière.

À noter aussi que, à titre provisoire, le SNES-FSU a obtenu, lors des discussions nationales avec le ministère, qu'une attention particulière soit portée sur les dossiers des collègues qui étaient promouvables à la classe exceptionnelle en 2023 au titre du premier vivier.

### Poursuivre le combat pour faire de la classe exceptionnelle un débouché pour toutes et tous.

La lutte doit continuer pour contrer ces nouvelles modalités d'accès opaques et sans contestation possible des avis. Nous continuerons à nous battre pour faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous et pour obtenir que tou-ttes les collègues puissent accéder à ce grade avant leur départ en retraite. C'est un enjeu financier majeur dans un contexte de fort déclassement salarial de nos métiers : seul l'accès à la classe exceptionnelle peut ainsi permettre de se rapprocher des niveaux des fins de carrière connus à la fin des années 1980.

Par ailleurs, ne pas promouvoir des collègues proches de la retraite ou les promouvoir tardivement en les empêchant d'accéder au dernier échelon de la classe exceptionnelle permettrait à l'État de faire des économies sur leur pension, mais pas seulement. Si l'administration promeut à la classe exceptionnelle un-e collègue au 5<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe, elle réalise une économie de 13% sur la masse salariale sur 5 ans par rapport à la promotion d'un-e collègue au 7<sup>ème</sup> échelon. Quand l'administration prétend rémunérer un pseudo mérite, elle réalise en fait des économies sur le dos des collègues ! Ne laissons pas faire !



## « CHOC DES SAVOIRS » : TRI SOCIAL ET ATTAQUE DE NOS MÉTIERS

La mobilisation se poursuit depuis des mois contre la réforme du « choc des savoirs ». Le sentiment qui domine dans les salles des profs est la colère devant ce que le gouvernement veut mettre en place. Colère parce que le quotidien des établissements et des classes serait fortement impacté, colère aussi parce que c'est le sens même de notre métier qui serait remis en cause.

C'est le refus du tri des élèves, au travers des groupes de niveau, qui cristallise les oppositions les plus vives. Cette mesure heurte notre ambition d'égalité de formation pour tous les jeunes quels que soient leur origine et leur milieu social or nous savons que les difficultés scolaires sont très étroitement corrélées au milieu social. Jusqu'alors nous dénoncions le fait que notre système éducatif ne parvenait pas à corriger ces inégalités, aujourd'hui ce qui est proposé au travers du « choc des savoirs » vise à épouser ces inégalités et à les figer. Les différentes projections faites dans quelques établissements sont malheureusement sans appel à cet égard. Par ailleurs, il est significatif de voir que le gouvernement ignore délibérément les conclusions très négatives des nombreux travaux de recherche menés comme les expériences passées des groupes, pour passer en force. C'est révélateur de la face cachée du projet : non pas « aider » les jeunes les plus en difficultés à les surmonter comme la ministre Belloubet se plaît à le répéter, mais accepter, dès le plus jeune âge, que pour certains élèves le destin scolaire soit limité. La mise en place de la « classe prépa seconde » pour les élèves ayant échoué au DNB vient parachever ce dispositif. Jamais la détention du DNB ou du brevet n'a été obligatoire pour entrer dans l'une des trois voies du lycée. Par ailleurs comment croire qu'une année, avec des horaires inférieurs à ceux de troisième, aux contenus flous et largement adaptables localement, pourrait permettre aux jeunes de surmonter leurs difficultés et ainsi poursuivre leur scolarité jusqu'au bac ? Le système éducatif qui se dessine, renonce, sans le dire, à l'objectif de démocratisation et d'élévation générale de l'accès aux qualifications et organise l'éviction et la sélection des jeunes. Après Parcoursup qui trie les jeunes pour entrer dans l'enseignement supérieur, le DNB sélectionnera ceux qui entreront au lycée. Renoncer à faire accéder une partie de la jeunesse à des savoirs complexes et émancipateurs, indispensables pour former des citoyens éclairés, est de nature à amplifier les fractures et les clivages déjà présents dans notre société, le SNES-FSU dénonce là un risque majeur pour l'avenir de notre démocratie.

Le renoncement à l'ambition pour les jeunes va de pair avec un renoncement à toute ambition pour nos métiers. Le métier qui se dessine, au travers du « choc des savoirs », est un métier contraint et prescrit. La multiplication des évaluations standardisées, comme la réécriture de programmes appauvris et de documents d'accompagnement directifs, mettraient les enseignants, de toutes les disciplines, en situation d'exécutants mettant en œuvre des démarches pré conçues, bien loin des nécessités d'enseignants concepteurs de démarches et d'évaluations adaptées aux situations toujours différentes que nous vivons dans nos classes. Comment ne pas faire le lien avec le projet de réforme des concours de recrutement qui se profile ? Positionner le concours de recrutement en fin d'année de licence comme c'est envisagé, constituerait un recul terrible du niveau de formation universitaire au profit de deux années de formation sous l'égide de l'employeur, dont tout laisse à penser qu'il s'agirait alors de former les enseignant-es à l'exécution de « bonnes pratiques », en les privant des connaissances et de la réflexion critique permettant de les mettre à distance.

La situation est grave, le système éducatif est à un tournant. Après les manifestations du 25 mai, la mobilisation doit se poursuivre sous toutes les formes : adresses aux parents, réunions publiques, front commun dans les CA pour refuser la mise en place de groupes de niveaux, nouvelles perspectives d'action à la rentrée. Il en va de l'avenir du système éducatif et de nos métiers !



## STAGES DE SECONDE : POUR QUOI FAIRE ?

G. Attal a imposé, sans concertation et dans la précipitation, deux semaines d'observation en milieu professionnel pour les élèves de Seconde générale et technologique. Il fallait pour l'opinion reconquérir le mois de juin. Et de quelle manière ! Tous les acteurs du monde éducatif soulignent l'impossibilité concrète de leur mise en place, par manque de places disponibles, les élèves de bac pro étant eux-mêmes en stage à cette période. La réalité leur donne raison, de très nombreux élèves, notamment celles et ceux des milieux défavorisés, n'ont toujours pas de solution, ce qui peut les inquiéter quand on connaît la propension de ce gouvernement à punir la jeunesse : une mention sur Parcoursup avait même un temps été évoquée mais finalement écartée sous la pression notamment du SNES-FSU. Restons vigilants sur ce point. Quant à la finalité pédagogique et à l'exploitation de ces stages, le ministère est bien à la peine pour les expliciter, d'autant que comble de l'absurde, les élèves sans stage devraient être accueilli-es dans les lycées... par qui ? Comment ? Pourquoi faire ? Ce stage apparaît pour ce qu'il est : un gadget voulu par Attal pour servir sa carrière politique. Le SNES-FSU en exige la suppression.

## HSA ET PACTE : C'EST QUOI CE TRAVAIL !

Avec la préparation de rentrée les discussions sur les services à venir vont bon train. Les tensions sont nombreuses compte tenu des réductions de DGH en lycée et des DGH insuffisantes en collège, auxquelles s'ajoutent les contraintes des groupes de niveau si les équipes n'arrivent pas à les neutraliser... La limite des 2 HSA imposables est de plus en plus souvent atteinte au mépris de la charge de travail de toutes et tous. Il faut donc rappeler aux chef-fes d'établissement que les pondérations en cycle terminal du lycée, en BTS ou REP+ font partie du service et n'ont pas vocation à être des heures supplémentaires. Un complément de service dans une commune différente entraîne par ailleurs un allègement de service d'une heure, dans ce cas la première heure au-delà de 17h pour les certifié-es ou 14h pour les agrégé-es se trouve être la première HSA.

Comme si la volonté d'imposer toujours plus d'HSA ne suffisait pas, s'y greffe la vente de Pactes à la découpe, comme si professeur-es ou CPE étaient aujourd'hui chasseurs de primes ! C'est pourtant bien ce que souhaite le gouvernement qui, après avoir laissé s'effondrer le pouvoir d'achat des personnels, vise par l'individualisation

des missions, des tâches et de la rémunération afférente, à briser les éléments protecteurs du Statut que sont, par exemple, la définition hebdomadaire des services, la définition et la délimitation claire des missions, qui ne dépendent pas du lieu d'affectation, ou encore la liberté pédagogique. Le Pacte fragilise ainsi tous ces éléments, et le maigre complément de revenu qu'il peut apporter aujourd'hui se payera cher si sa généralisation à d'autres missions se poursuit : ce sont nos métiers qui s'exerceraient alors à la découpe. Continuons à refuser le Pacte comme nous l'avons déjà fait, c'est un échec, seuls 18 % des personnels ont pactisé. Nous pouvons obtenir que les sommes prévues pour la rémunération du Pacte soient reversées à toutes et tous sans contrepartie. Au lieu de cela, le gouvernement en recherche d'économie stoppe quand il le souhaite la distribution des briques de Pacte, au Statut fragilisé s'ajoute alors la rémunération volatile, l'arnaque n'est plus à démontrer.

Ne baissons pas la garde, continuons d'exiger l'amélioration de nos conditions de travail, heures supplémentaires et indemnités ne font pas partie de la solution.

## AED : DES IMPLANTATIONS QUI FONT DU BIEN

Le SNES-FSU ne cesse de pointer les situations de tension dans les vies scolaires résultant du manque de personnels CPE et AED. La suppression de deux emplois de CPE à la rentrée 2024 est, dans ce contexte, encore plus intolérable, alors que de nombreux collèges n'ont pas de CPE à temps plein et qu'ailleurs la présence d'un CPE pour 250 élèves, revendiquée par le SNES-FSU pour un suivi éducatif de qualité, est loin d'être une réalité. La dotation académique pour la rémunération des AED reste quant à elle gelée depuis de trop nombreuses années. L'administration a cependant découvert que 5 emplois n'étaient pas consommés sur les exercices budgétaires précédents, du fait des délais de vacances de postes suite à démissions ou fin de contrats, ce qui permettrait d'implanter des postes dans les établissements. 1 poste d'AED est ainsi implanté au collège de Beaulieu/Dordogne, ainsi qu'1/2 poste dans les collèges d'Allasac, de Felletin et Marouzeau, dans les lycées Veil, Caraminot et Cabanis, dans les LP de St Vaury et Cassin. Le SNES-FSU a salué ces décisions mais reste mobilisé pour l'augmentation des recrutements.

## MOUVEMENT INTRA : BIENTÔT LES RÉSULTATS !

Les résultats du mouvement intra 2024 devraient être publiés le vendredi 14 juin. Si **vous êtes affecté-e en extension, ou si vous n'avez pas obtenu de mutation**, vous pouvez formuler un recours de type administratif auprès de la rectrice, dans un délai de deux mois. Dans ce cas vous pouvez être accompagné-e par le SNES-FSU, que vous devez mandater pour cela.

Si **vous estimez que votre affectation est manifestement erronée, ou si elle ne vous satisfait pas**, vous pouvez formuler un recours prenant la forme d'une demande de révision d'affectation, très rapidement auprès de la rectrice. Même si dans ce cas, le rectorat vous refuse le droit d'être accompagné-e dans votre démarche par un syndicat, contactez néanmoins le SNES-FSU pour vous aider à formuler la demande, le SNES-FSU portera aussi votre dossier auprès de l'administration.

Les militant-es du SNES-FSU mobilisé-es jusqu'au 15 juillet pour suivre ces recours et révisions d'affectations ont obtenu les années précédentes de nombreuses améliorations pour les collègues qui leur avaient témoigné avec raison leur confiance. N'hésitez pas !



Pour votre recours,

**le Snes-FSU  
à votre secours !**

